ment de toilette. J'ai proposé la résolution pour permettre au comité d'en disposer dans un sens ou dans l'autre. L'honorable monsieur a raison jusqu'à un certain point; mais comme je l'ai expliqué, hier soir, lorsque le rapport a été présenté, l'honorable sénateur de Brandon, président du comité de l'économie interne et de la comptabilité, fut nommé comme l'un des membres du sous-comité, ainsi que l'honorable sénateur de Victoria. Nous reçûmes instruction d'agir de concert avec Son Honneur le Président du Sénat au sujet de l'objet pour lequel ce sous-comité était nommé. L'honorable sénateur de Brandon a quitté Ottawa peu de temps après la nomination du sous-comité. Il a déclaré avant de partir qu'il ne pouvait s'occuper de l'affaire en question, et il m'a demandé si je voulais y voir moi-même. Il ne considérait pas l'affaire comme étant d'une importance capitale, ni comme une affaire dans laquelle la constitution du Sénat était sérieusement impliquée, ni comme toute autre chose de cette sorte. L'honorable sénateur de Victoria, malheureusement, a éprouvé un accident qui l'a empêché de prendre part aux travaux confiés au souscomité, et il est parti, lui-même, d'Ottawa peu de temps après. Ces deux départs me laissèrent seul avec Son Honneur le Président pour agir. Le choix d'uniformes avait été confié au sous-comité, et j'ai cru que ceux qui restaient du comité devaient faire ce choix le mieux qu'ils le pouvaient, et bien que nous n'ayons pas agi rigoureusement d'après le règlement, ou d'une manière régulière, le résultat de notre travail est devant le Sénat, et le Sénat peut en disposer comme bon lui semblera. avons rempli notre devoir. Si Son Honneur le Président et moi étions restés inactifs, nous n'aurions pas, à un certain point de vue, rempli notre devoir. Mais nous avons rempli notre devoir, et le Sénat peut maintenant remplir le sien.

L'honorable M. LANDRY: Nous n'avons aucun rapport devant nous. Le devoir du sous-comité n'a pas été rempli d'une manière régulière. L'honorable sénateur de Brandon a demandé à l'honorable sénateur d'Halifax de s'occuper de l'affaire. Il s'en est occupé d'une manière très irrégulière. Le comité de l'économie interne et de la comptabilité aurait dû être convoqué de nouveau pour nommer un autre sous-comité.

L'honorable M. POWER: Le rapport qui est maintenant devant nous a été fait par deux membres du sous-comité, et le Sé-

nat peut en disposer comme bon lui semblera. Tout membre de la Chambre a bien le droit de proposer toute résolution qu'il lui plaira de proposer, pourvu qu'elle ne contienne rien de déloyal ou d'inconvenant, et si l'honorable monsieur est d'avis que le sous-comité n'a pas agi régulièrement, les deux membres qui ont agi en l'absence de leurs collègues, ont eu le droit d'agir comme simples particuliers, et le Sénat peut adopter ce qu'ils ont fait ou le rejeter. Je propose donc que le présent rapport soit adopté.

L'honorable M. LANDRY: Ce n'est pas un rapport du sous-comité, et je demande la décision du Président.

Le PRESIDENT: Je n'ai jamais compris que le Président dût être appelé à décider si un rapport a été régulièrement ou irrégulièrement préparé. Je ne crois pas que cette matière soit du ressort du Président. A mon avis, la seule chose que l'honorable monsieur puisse faire, s'il est d'avis que le rapport n'est pas régulier, c'est de s'opposer à son adoption, et les autres membres du Sénat sont également libres de l'adopter ou de le rejeter. L'honorable monsieur est en possession du rapport et peut adopter cette ligne de conduite s'il le veut; mais je ne crois pas avoir le droit de décider que le présent rapport n'est pas un rapport du sous-comité en question.

L'honorable M. GOWAN: J'appuie la motion de mon honorable ami d'Halifax, parce que je comprends très bien la manière dont le rapport a été préparé. Les deux membres du sous-comité qui ont agi dans la présente circonstance, se sont efforcés d'obtenir une majorité de ce sous-comité pour faire un rapport; mais ils n'ont pu y parvenir. Hésiter un seul instant à adopter le résultat de leurs travaux serait à mon avis des plus disgracieux et déraisonnables—et j'allais ajouter des plus inconvenants.

L'honorable M. LANDRY: L'honorable monsieur est d'avis qu'il serait des plus inconvenants de refuser d'accepter le rapport. Je m'appuie sur un droit et personne ne saurait avec raison me contester le libre exercice de mon droit.

L'honorable M. POWER: Je conteste à l'honorable monsieur le droit de parler de nouveau sur la présente question.

L'honorable M. DeBOUCHERVILLE: Je propose l'ajournement du débat.